RECORDER

Notre Saint Père le Pape vient de donner un nouvel encouraigement à la dévotion au Cour Eucharistique de Jésus. Sa Sainte-té avait déjà approuvé une confrérie en son honneur, dans un bref en date du 23 décembre 1879 et dans un autre du 13 février 1883. Aujourd'hui, Elle daigne accorder pour tous les fidèles deux cents jours d'indulgence à la pieuse récitation des prières suivantes:

10 La prière au Cœur de Jésus dans l'Eucharistie (improprement nommée quelquefois Litanies) (1).

20 La consécration au Cœur Eucharistique de Jésus. 30 L'oraison jaculatoire. "Cœur Eucharistique de Jésus, qui brûlez d'amour pour nous, enflammez nos cœurs d'amour pour vous (2)."

40. L'amende honorable au Cœur Eucharistique de Jesus (3).

Voici la traduction du dernier rescrit :

Sa Sainteté Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, dans une audience accordée le 18 juillet 1885 au secretaire soussigné de la Sacrée congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, a accordé à tous les ficieles de l'un et de l'autre sexe qui réciteront devotement et avec un cœur au moins contrit les susdites prières, une indulgence de deux cents jours à gagner une fois le jour.

Les présentes sont pour valoir à perpétuité, sans aucune expédition de bref,

nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la même Sacrée congrégation, le 18 juillet 1885.

J. FRANZELIN, prefet.

(Place du sceau.)

François Della Volpe, secrétaire.

La présente copie est conforme à l'original, qui est déposé dans les archives particulières de Calvi et Teano.

(Place du sceau.)

Teano, le 6 tobre 1885.

† Alphonse, V. Giordano,

de la congrégation du Irès Saint Rédempteur, évêque de Calvi et Teano.

Thomas Bazzino, secrétaire.

Dès 1868, Pie IX, de vénérée mémoire, avait encouragé la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus, en accordant une indulgence de cent jours, une fois le jour, à cette oraison jaculatoire : "Loué, adoré, aimé et remercié soit le Cœur Eucharistique de Jésus, à tous les moments et dans tous les tabernacles du monde, jusqu'à la consommation des jiècles.

⁽¹⁾ Déjà revêtue d'indulgences par un grand nombre d'évêques.

⁽²⁾ Egalement enrichie de 40 jours d'indulgence dans beaucoup de diocéses.

⁽³⁾ Ayant déjà été honorée par S. S. Léon XIII de cent jours d'indulgence pour les membres de la confrérie.